



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Juillet 2020
Compte Rendu
(Convocation du 13/07/2020)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, DURAND Emilie, , MENTEAUX Laure, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TORRICELLI Blandine, MM. BILLON Evan, BOUVARD Martial, DURAND Matthieu, FUZIER Thomas, MERMET Romain, MOLLARD Mickaël.

Pouvoirs : MARCADEUX Alicia pouvoir à Catherine PONCET, BERTHON Patrick pouvoir à CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette pouvoir à MERMET Romain

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 10h00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le compte rendu de la dernière séance qui a eu lieu le 3 Juillet 2020.

Compte rendu des délégations du maire

- Arrêtés

2020-21 / 2020-22 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Route du Rousset – CCVDD

2020-23 / 2020-24 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Route du Rousset – CCVDD

2020-25 : Arrêté de fermeture des locaux et sites communaux – COVID 19

2020-26 / 2020-27 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Chemin des Ecoles – Elagage de sapins

2020-28 / 2020-29 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Intersection Route du Rousset et Chemin du Stade – OT ENGINEERING

2020-30 / 2020-31 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Chemin du Bois Caillard – Travaux d'isolation sur façade

2020-32 : Arrêté de Garde Sociale d'animaux

2020-33 / 2020-34 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Route du Rousset – Constructel Energie

2020-35 : Arrêté de Réouverture partielle des locaux et sites communaux – COVID 19

2020-36 : Arrêté d'autorisation spéciale d'absence Thierry BARD

2020-37 : Arrêté de mise en congés maladie Thierry BARD

2020-38 : Arrêté de mise en congés maladie Thierry BARD

2020-39 : Arrêté de Voirie – Route du Trieve – Refection résine

2020-40 / 2020-41 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Chemin de Pre Vallin – CONSTRUCTEL ENERGIE

2020-42 / 2020-43 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Chemin du Gaz – Intervention sur une source

2020-44 / 2020-45 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Chemin du Gaz – Intervention sur une source – prolongation de durée des travaux

2020-46 / 2020-47 : Arrêté de police et Permission de Voirie – Route du Luthau – CCVDD

▪ Délibérations

- 2020-01 : Augmentation du loyer de l'appartement 102
- 2020-02 : Augmentation du loyer de l'appartement 101
- 2020-03 : Augmentation du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie
- 2020-04 : Augmentation charges frais de chauffage – Appartement au-dessus de la mairie
- 2020-05 : Attribution des subventions 2020
- 2020-06 : Calcul annuel de la subvention Bibliothèque
- 2020-07 : PUP – Annulation de facture Parcelle Mme MARTINON
- 2020-08 : Exonération Taxe d'aménagement
- 2020-09 : Modification statutaires SMABB en EPAGE
- 2020-10 : Abri Bus Chemin Eynoud
- 2020-11 : Reprise de Concessions
- 2020-12 : Armoire Etat-Civil
- 2020-13 : Ordinateurs Mairie et Cantine
- 2020-14 : Approbation CA 2019
- 2020-15 : Approbation CG 2019
- 2020-16 : Affectation du Résultat 2019
- 2020-17 : Taux d'imposition 2020
- 2020-18 : Budget Primitif 2020
- 2020-19 : Installation du Conseil municipal et Election du Maire
- 2020-20 : Fixation du nombre d'adjoints
- 2020-21 : Election des adjoints

Administration générale

Constitution des commissions communales et intercommunales

Madame le Maire demande au Conseil Municipal un avis sur l'organisation des commissions communales ci-dessous et leurs fonctionnements.

- Finances
- Urbanisme
- Voirie / Bâtiments
- Scolaire / Social
- Communication / Evenementiel

Il est décidé par le Conseil Municipal de se laisser jusqu'à la prochaine réunion pour que chacun se positionne sur ces commissions

Les commissions intercommunales seront redéfinies par la Communauté de Communes des Vals du Dauphine à la rentrée de Septembre.

. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (Délibération n°2020/22)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les différents syndicats intercommunaux pour lesquels il est nécessaire de désigner de délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

⇒ **DECIDE** la représentation suivante :

	TE38	SMABB / GEMAPI / HORS GEMAPI	DELEGE DEFENSE	DELEGUE SECPA	SMND	CLIN D'ŒIL	BIBLIOTHEQUE	REFERENT AMBROISIE
Titulaire	Martial BOUVARD	Emilie DURAND	Thomas FUZIER	Vincent GINET	Patrick BERTHON	Catherine PONCET	Paulette GUILLOUD	Alicia MARCADEUX
Suppléant	Evan BILLON	Blandine TORRICELLI			Véronique SEYCHELLES		Catherine PONCET	

Commission de contrôle des liste électorales (Délibération n°2020/23)

Madame le maire explique également le fonctionnement de la Commission de contrôle des liste électorales et propose une liste de 6 personnes

Le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- ⇒ **DECIDE** de présenter cette liste
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

Commission Communale des Impôt directs (Délibération n°2020/24)

Madame le maire explique également le fonctionnement de la Commission Communale des Impôt directs pour laquelle il faudra transmettre 24 noms à la DGFIP afin que les membres de la commission soient désignés par eux.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire
- ⇒ **DECIDE** de présenter cette liste
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

Indemnité du maire et des adjoints (Délibération n°2020/25) + annule et remplace (Délibération n°2020/35)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 18 Juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame CARLIER Cécile, Monsieur MERMET Romain, Madame PONCET Catherine et Monsieur MOLLARD Michaël, adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ; Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Remboursement frais de déplacement des élus (Délibération n°2020/26)

Madame le Maire propose que seuls les conseillers puissent être remboursés de leurs frais de déplacement en lien avec un besoin pour la commune, si celui-ci n'a pu se faire accompagner d'un adjoint ou du maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

⇒ **ACCEPTE** la proposition de ne rembourser les frais de déplacement qu'aux conditions décrites ci-dessus.

Droit à la formation des élus

Madame le Maire informe les conseillers qu'ils ont la possibilité de suivre des formations gratuites grâce au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale et par l'AMI (Association des Maires de l'Isère).

Les adjoints ont quant à eux une obligation de formation du fait de leur délégation au cours de la première année de leur mandat.

Le lien vers le site du CNFPT sera envoyé aux élus.

Délégations au maire (Délibération n°2020/27)

Madame le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions.

Le conseil, après avoir entendu Madame le Maire ainsi que l'énumération des délégations particulières; vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire l'ensemble des délégations prévues par cet article,

⇒ **DECIDE** à l'unanimité de lui donner cette délégation.

Délégation aux adjoints

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des délégations données aux adjoints et pour lesquels des arrêtés seront pris :

Cécile CARLIER est en charge :

- Affaires sociales / CCAS
- Scolaire périscolaire
- Jeunesse petite enfance

Romain MERMET est en charge :

- Urbanisme
- Environnement développement durable

Catherine PONCET est en charge :

- Information communication
- Evènementiel / Fêtes et cérémonies / Vie associative / Les jeunes
- Culture et patrimoine

Michael MOLLARD est en charge :

- Voirie
- Déneigement et élagage
- Bâtiments communaux

Délégation de signature

Comme le stipule la délégation donnée à Madame le Maire, charge Cécile CARLIER de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que les deux secrétaires de Mairie, Charlotte COMTE et Marianne SCHNEIKERT bénéficient chacune d'une délégation de signature prise sous forme d'arrêtés pour tout ce qui concerne :

- certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- légalisation de toute signature apposée en sa présence par un administré connu d'elle ou justifiant de son identité ;
- délivrance de copies, extraits, bulletins d'état civil ;
- délivrance des documents appelés « certificats de vie commune » ou « attestation d'union libre » ;
- délivrance des documents appelés « certificats de domicile (ou résidence) » ou « attestation de domicile (ou résidence) » sur présentation des justificatifs ;

- Signature des formulaires relatifs à la production de vin.

Tirage au sort jury d'assise

Le tirage au sort des jurés d'assises a été effectué avec le logiciel E-Magnus pour la commune de Doissin.

Madame le Maire a ensuite tiré au sort parmi les jurés d'assises tirés au sort dans les autres communes de secteurs :

Tirage des deux jurés titulaires :

GUILLOUD BATAILLE Martine
BRU Jérémy

Tirage des deux jurés suppléants :

POULET Patricia
NEEL Perrine

Avancement d'échelon Marianne SCHNEIKERT

Madame le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de son ancienneté, Marianne SCHNEIKERT, la secrétaire de Mairie recrutée le 05/08/2019 bénéficiera de manière automatique d'un avancement d'échelon dont l'évolution salariale se traduira comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 05/08/2020	A compter du 05/08/2020
Adjoint administratif et technique	Adjoint administratif et technique
3ème échelon	4ème échelon
Indice Brut : 351	Indice Brut : 354
Indice Majoré : 328	Indice Majoré : 330

Compte-rendu des adjoints

▪ Finances, Economie

Décision modificative n°1 (Délibération n°2020/28)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget 2020 afin de pouvoir rembourser un chèque perçu dans le cadre de la location de la salle des fêtes et qui n'a pas eu lieu du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des locaux communaux de Mars à Mai 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	60.00 €	60.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	60.00 €	60.00 €
6718/67 S D F	0.00 €	0.00 €	60.00 €	60.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	23 670.00 €	-60.00 €	0.00 €	23 610.00 €
75 Autres produits gestion courante	23 670.00 €	-60.00 €	0.00 €	23 610.00 €
752/75 SDF	4 639.00 €	-60.00 €	0.00 €	4 579.00 €

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Décision modificative n°2 (Délibération n°2020/29)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget 2020 afin de pouvoir corriger des opérations d'ordres non réalisées entre 2012 et 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	12 578.45 €	12 578.45 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	12 578.45 €	12 578.45 €
2051/041	0.00 €	0.00 €	71.76 €	71.76 €
2128/041	0.00 €	0.00 €	10 593.09 €	10 593.09 €
21312/041	0.00 €	0.00 €	1 913.60 €	1 913.60 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-12 578.45 €	0.00 €	-12 578.45 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	-12 578.45 €	0.00 €	-12 578.45 €
202/041	0.00 €	-1 913.60 €	0.00 €	-1 913.60 €
2313/041	0.00 €	-10 128.31 €	0.00 €	-10 128.31 €
2315/041	0.00 €	-536.54 €	0.00 €	-536.54 €

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

▪ Voirie

- Abri Bus Chemin d'Eynoud

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise GARNIER a réalisé la dalle pour l'installation de l'Abri Bus, Chemin d'Eynoud.

Il est convenu que Romain MERMET aidera l'employé communal Bruno MATHIAS pour installer l'Abri Bus actuellement stocké chez Mr BARBIER.

Ce travail devra être réalisé avant la rentrée scolaire 2020. Une date doit être proposée par Romain MERMET.

- Vitre de protection – Accueil Mairie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un plexiglass de protection doit être installé au niveau de l'accueil de la Mairie afin de protéger le personnel communal lors des ouvertures au public notamment dans le cadre de la crise sanitaire actuelle afin de garantir la sécurité de tous.

- Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Commune des Vals du Dauphine concernant les travaux de Voirie 2020 (Délibération n°2020/30)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire une demande de fonds de concours auprès de la CCVDD pour des projets de voirie qui seront réalisés dans l'année 2020.

Après avoir acté les travaux de Voirie 2020, le conseil municipal à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire

⇒ **DECIDE** de présenter les dossiers ci-dessus "Voirie 2020"

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

- Travaux de voirie 2020

- Travaux de Voirie 2020 - Chemin de Bournand (Délibération n°2020/31)

Madame le Maire présente au conseil municipal les travaux de voirie 2020 qu'il faudra effectuer Chemin de Bournand afin de solutionner un problème de ruissellement des eaux provenant d'une source et s'écoulant sur la route. L'hiver, cet écoulement se transformant en verglas, il est nécessaire d'effectuer ces travaux afin d'assurer la sécurité sur la voie.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **VALIDE** le devis estimatif de la CCVDD.

⇒ **DEMANDE** qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère,

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Travaux de Voirie 2020 – Espace de jeux et de loisirs (Délibération n°2020/32)

Madame le Maire présente au conseil municipal un autre point de voirie nécessitant des travaux. Il s'agit de faire réaliser un bourrelet permettant de faire dévier l'eau de pluie qui s'écoule au niveau de l'espace de jeux et qui détruit le cheminement piétonnier.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **VALIDE** la réalisation des travaux

⇒ **DEMANDE** qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère,

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Travaux de Voirie 2020- PATA (Délibération n°2020/33)

Madame le Maire informe au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser du Point à Temps sur les voiries communales.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **VALIDE** la réalisation de travaux de PATA pour 10 tonnes comme il a été réalisé l'année précédente,

⇒ **DEMANDE** qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère,

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- **Bâtiments**

- Réalisation d'un diagnostic du groupe scolaire dans le cadre du Plan Ecole (Délibération n° 2020/34)

Madame le Maire présente au conseil municipal trois propositions de chiffrages permettant d'effectuer un diagnostic complet concernant des travaux d'amélioration du Groupe scolaire :

- **Diagnostics Architecte / Structure** : Mise à jour des plans / Repérage désordres ou dégâts / Analyse environnementale / Préconisations / Elaboration de propositions / Recherche d'optimisation
- **Diagnostic Economique** : Contrôle des locaux / repérage des désordres apparents / Analyse des ouvrages et état de vétusté / Définition des urgences / Analyse du bilan économique
- **Diagnostic Fluides et Thermique** : Relevés détaillés / Analyse de la consommation et du coût / Etude thermique / Etude de faisabilité des différentes sources d'énergies / Bilan thermique / Elaboration et estimation financières de différents scénarios

Dans le cadre de ces devis, seule l'entreprise ATROIS a demandé une seconde visite très détaillée pour proposer un devis plus affiné et conforme aux attentes des élus

Madame le Maire rappelle que les travaux doivent avoir débuté avant le 30 septembre 2021.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la proposition de l'agence ATROIS pour un montant de 10 350 HT soit 12 420 TTC,
- ⇒ **DEMANDE** qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Reprise des concessions

Madame le maire propose au Conseil Municipal 3 devis concernant les travaux à réaliser dans le cadre de reprises des concessions abandonnées.

- Marbrerie TINTI
- Centre funéraire BOUDRIER
- Marbrerie PREVIEUX

Madame le Maire confie ce sujet à la commission voirie-bâtiments qui reviendra lors du prochain CM avec une analyse sur les différents chiffrages.

- **Scolaire et Social**

Madame le Maire rappelle que nous devons mettre en place le CCAS avant le 5 septembre.

Cécile Carlier travaille actuellement sur le sujet.

- **Personnel Communal**

Dans le cadre des Chantiers jeunes en partenariat avec la CCVDD, uniquement 2 jeunes s'étaient positionnés, Madame le Maire a donc validé leur venue sur la commune la semaine du 20 Juillet pour un contrat de 20h.

- Nathan MERMET
- Vincent MARMONNIER

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **FIN DE SEANCE** : L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à **13h00**.